

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_21
Référence Nomenclature n°3.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Vente de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 au profit de la Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2241-1,

Vu l'estimation des Domaines n° 2023-42095-83864 en date du 27 décembre 2023,

Considérant que pour mémoire au regard de la configuration matérielle des lieux, et ce afin de garder une cohérence cadastrale et d'assurer la faisabilité dudit projet, Monsieur André BONNAVION, gérant de la Société dénommée Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS, SARL dont le siège social est à FIRMINY (Loire), Rue de l'Ondaine, a fait demande quant à se porter acquéreur de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m²,

Considérant que par délibération en date du 6 février 2024 ci-avant approuvée, le Conseil Municipal a acté la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m², alors issue de la division de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 289, d'une surface de 1.424,00 m², elle-même issue de la réunion des parcelles cadastrées Section AC Numéros 142 et 145, d'une surface respective de 34,00 m² et de 1.390,00 m²,

Considérant que lesdits biens et droits immobiliers sont situés en zone UFain (Secteur destiné aux activités de production (industrie, artisanat) et aux entrepôts - Secteur soumis au risque naturel d'inondation) du PLU,

Considérant que la parcelle cadastrée Section AC Numéro 290 d'une surface de 767,00 m² - en cela surplus de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 145 - reste propriété de la Ville de Firminy,

Considérant que le Service des Domaines a été saisi pour avis, l'estimation opérée est à 7.810,00 €,

Considérant que l'existence sur ladite parcelle de deux candélabres ; et candélabres dont il importe d'opérer la déconnexion,

Considérant que les coûts de déconnexion sont de 2.000,00 € et qu'il importe de les considérer au titre du prix de vente,

Considérant que les frais de division et de bornage et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

Et vu l'avis des Domaines tel rapporté en annexe,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240206_21
Référence Nomenclature n°3.2

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

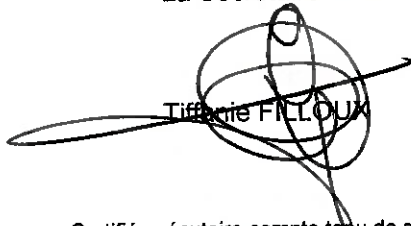
- Approuver la cession par la Ville de Firminy - comme ci-avant définie - au profit de la Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS – ou de tout autre personne morale destinée à se substituer à elle - de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m², alors issue de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 145, et ce au prix de 9.810,00 €,
- Dire que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Ville,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

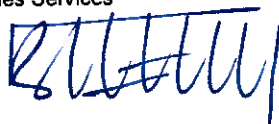
- **APPROUVE** la cession par la Ville de Firminy - comme ci-avant définie - au profit de la Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS – ou de tout autre personne morale destinée à se substituer à elle - de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 d'une superficie de 710,00 m², alors issue de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 145, et ce au prix de 9.810,00 €,
- **DIT** que la recette afférente sera affectée au chapitre correspondant du Budget de la Ville,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 6 février 2024

La Secrétaire de séance,


Tiffanie FILLoux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 13.Février.2024.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Le Maire,

Julien LUYA



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024

Vente de la parcelle cadastrée Section AC Numéro 291 au profit de la Société dénommée BONNAVION INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLoux Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

SECRETARE DE SEANCE : Mme FILLoux Tiffanie

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33

